

**L'honorable Noël A. Kinsella
Président du Sénat**

**Notes d'allocution à l'occasion de
la Journée nationale de l'enfant**

**La chambre du Sénat
le 23 novembre 2009**

Honorables Sénateurs,
Mesdames et Messieurs les Députés,
Distingués invités,
Mesdames et Messieurs,

Je vous souhaite la bienvenue dans l'enceinte du Sénat. Si c'est la première fois que vous y mettez les pieds, sachez que c'est l'endroit où les trois éléments constitutifs du Parlement du Canada, soit la Couronne, le Sénat et la Chambre des communes, se réunissent lorsque la présence des trois entités est requise. C'est notamment le cas pour le discours du Trône, la sanction royale officielle des projets de loi qui ont été adoptés par les deux Chambres et l'installation d'un gouverneur général.

Si vous regardez le haut des murs de chaque côté de la salle, vous y verrez des toiles représentant des scènes de la Première Guerre mondiale. Ces toiles nous rappellent chaque jour le sacrifice et le travail nécessaires pour protéger nos droits et libertés, ici, au Canada, et à l'étranger, aujourd'hui et demain.

Les honorables sénateurs sont ravis d'accueillir aujourd'hui dans la Chambre du Sénat un grand nombre d'enfants canadiens pour souligner ensemble la Journée nationale de l'enfant. Il y a 20 ans, le 20 novembre 1989, les Nations Unies adoptaient le texte de la *Convention relative aux droits de l'enfant*, dont le Canada est signataire.

Quatre ans plus tard, le Parlement adoptait un projet de loi désignant ce jour comme étant la Journée nationale de l'enfant. C'est une journée spéciale qui encourage toute la population à s'arrêter à l'importance de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant.

La Convention jette les bases des droits fondamentaux de la personne conférés aux enfants de partout dans le monde, notamment que les enfants doivent avoir la possibilité de se faire entendre, d'être protégés contre les dangers, de combler leurs besoins fondamentaux et de réaliser leur plein potentiel.

Il y a sept ans, en 2002, le Canada a participé à la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les enfants, qui a fait le point depuis l'adoption de la Convention. À l'époque, l'Assemblée générale a adopté une déclaration intitulée *Un monde digne des enfants*, également un plan d'action pour mettre en œuvre la Convention.

À son tour, le Canada a publié un document intitulé *Un Canada digne des enfants*, qui décrit le plan d'action de notre pays pour mettre en œuvre la Convention.

Les parlementaires continuent de promouvoir l'application de la Convention au Canada. En 2007, le Comité sénatorial permanent des droits de la personne a publié un rapport sur la mise en œuvre au Canada de la *Convention des Nations Unies relative aux droits des enfants*. Dans son rapport, le Comité insiste sur l'importance du maintien du leadership du Canada en matière de droits de la personne, notamment par les efforts constants pour mettre en œuvre la Convention au Canada⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Comité sénatorial permanent des droits de la personne, « Les enfants : des citoyens sans voix – Mise en œuvre efficace des obligations internationales du Canada relatives aux droits des enfants », avril 2007,

En effet, le Canada n'est pas un simple signataire de la Convention; il a joué un rôle de leadership dans sa rédaction et son adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies. En plus de présider plusieurs groupes de rédaction, les délégués canadiens ont proposé avec succès que le préambule commun du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels soit inclus dans la Convention⁽²⁾. Ces efforts ont aidé plus de 40 pays de diverses religions, idéologies et traditions culturelles à se réunir pour produire la Convention⁽³⁾.

La Journée nationale de l'enfant nous permet de reconnaître ces efforts et de les poursuivre. En sensibilisant la population à la Convention, nous donnons une voix aux enfants. Il est de notre devoir de parlementaires de voir à ce que ces droits soient reconnus et respectés des Canadiens. Nous sommes enchantés de vous avoir avec nous aujourd'hui dans la Chambre du Sénat du Canada pour nous aider à célébrer la Journée nationale de l'enfant et à rappeler l'importance de la Convention relative aux droits de l'enfant.

<http://www.parl.gc.ca/39/1/parlbus/commbus/senate/Com-f/huma-f/rep-f/rep10apr07-f.htm> (consulté le 17 novembre 2008).

⁽²⁾ Comité sénatorial permanent des droits de la personne, « Qui dirige, ici? Mise en œuvre efficace des obligations internationales du Canada relatives aux droits des enfants », novembre 2005, <http://www.parl.gc.ca/38/1/parlbus/commbus/senate/Com-f/huma-f/rep-f/rep19nov05-f.htm> (consulté le 17 novembre 2008).

⁽³⁾ *Ibid.*